

## Charte d'engagement concernant l'utilisation de la plateforme *Résorption-bidonvilles*

<https://resorption-bidonvilles.dihal.gouv.fr>

Dernière mise à jour : février 2026

### 1. Champ d'application

Les règles et obligations ci-dessous énoncées **s'appliquent à l'ensemble des utilisateurs** de la plateforme *Résorption-bidonvilles*.

L'utilisation du système d'information est effectuée **exclusivement à des fins professionnelles**.

Dans un but de transparence à l'égard des utilisateurs et de promotion d'une utilisation responsable et sécurisée du système, la présente charte **établit les règles relatives à l'utilisation des ressources** (informations et données informatiques) présentes sur la plateforme.

Elle complète les obligations et les conditions d'utilisation définies dans les conditions générales d'utilisation ainsi que les mentions légales présentes sur le site.

### 2. Utilisateurs concernés

La présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs du système quel que soit leur statut :

- les **administrateurs locaux** désignés au sein des préfectures et Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités,
- les **autres services de l'État** et organismes publics
- les **partenaires institutionnels**
- les **opérateurs associatifs**

### 3. Objectif de la plateforme

*Résorption-bidonvilles* a pour vocation d'accélérer la politique de résorption des bidonvilles telle que décrite par l'instruction du 25 janvier 2018 dont l'objectif est de **mettre un terme aux situations d'habitat insalubre présentes sur ces sites**.

Il s'agit pour cela de dépasser l'approche centrée sur les évacuations au profit d'une **approche globale alliant insertion sociale, respect de l'ordre public et prévention des réinstallations**.

**Les données partagées sur la plateforme ne sont utilisées que pour servir cet objectif de résorption**, ne font pas référence à l'origine ethnique ou culturelle des personnes. Elles ne sont pas nominatives et doivent respecter la dignité des habitants des bidonvilles.

**La plateforme est un outil collaboratif** où chaque utilisateur a sa place : **chacun s'engage à y être actif**.

## 4. Confidentialité des paramètres d'accès

L'accès au système est protégé par des paramètres de connexion (identifiant, mots de passe). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent rester confidentiels. Ils permettent en particulier de contrôler l'activité des utilisateurs. **Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui est faite de son compte.**

Dans la mesure du possible, ces identifiants doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne **doivent pas être transmis à des tiers ni être aisément accessibles**. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

Lorsqu'il est choisi par l'utilisateur, **le mot de passe doit respecter un certain degré de complexité et être modifié régulièrement**.

Lors du départ définitif d'un utilisateur de l'organisme, ce droit d'accès est désactivé. Toute modification dans la liste des utilisateurs doit être transmise à l'administrateur local.

## 5. Protection des ressources sous la responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur du système est assujetti à une **obligation de confidentialité sur les informations** qu'il est amené à connaître.

Il est **responsable des ressources qui lui sont confiées** dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Il doit concourir à la protection desdites ressources en faisant preuve de prudence.

En cas d'absence, même temporaire, il est impératif que **l'utilisateur verrouille l'accès à son matériel**. Un utilisateur de la plateforme ne doit pas quitter son terminal ou son ordinateur avec une session en cours (à moins d'avoir verrouillé son terminal).

L'utilisateur veille au respect de la confidentialité des informations en sa possession :

- il **s'interdit toute divulgation, communication, mise à disposition** des bases de données fournies à des tiers, ni sous leur forme originale, ni sous forme de copies, de dérivées ou de composites.
- il acquiert des droits de reproduction ou de copie des bases de données **pour les besoins propres et internes de son organisation**, sans divulgation à des tiers à sa structure, ni sous leur forme originale, ni sous forme de copies, de dérivées ou de composites

- il acquiert des droits de reproduction, de copie, de fabrication des bases de données numériques dérivées par toute méthode de sélection ou de traitement des bases de données fournies ou d'autres informations de l'utilisateur, pour les besoins propres et internes de son organisation, sans divulgation à des tiers à sa structure, ni sous leur forme originale, ni sous forme de copies, de dérivées ou de composites.

Ces droits sont consentis pour la durée de la mise à disposition des bases de données.

## 6. Données personnelles

La **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, définit les conditions dans lesquelles des traitements de données personnelles peuvent être opérés. Elle institue au profit des personnes concernées des droits que la présente charte invite à respecter, tant à l'égard des utilisateurs que des tiers.

En acceptant cette présente charte, **l'utilisateur accepte que son nom, son prénom, ses coordonnées, ainsi que sa structure d'appartenances soient visibles par les autres utilisateurs de la plateforme, dans l'annuaire** présent dans l'onglet « Entraide » de la plateforme.

## 7. Sanctions

Le manquement aux règles et mesures de sécurité de la présente charte engage la responsabilité de l'utilisateur et peut entraîner jusqu'à une suspension d'utilisation de tout ou partie du système informatique, ainsi que des sanctions disciplinaires.

## 8. Entrée en vigueur

La présente charte est applicable dès l'engagement de l'utilisateur à la respecter.